[Pichon, J.]
Les vices de l'administration en Perse.

LES

VICES DE L'ADMINISTRATION

EN PERSE

par

J. Pichon

[Revue de l'Orient,
1853]

LES

VICES DE L'ADMINISTRATION

EN PERSE.

Le gouvernement des provinces est conféré aux principaux khans [1] du royaume, qui offrent des sommes considérables pour l'obtenir, et quelquefois aux princes, à titre d'apanage. Les uns et les autres sont également soumis à une redevance annuelle, et se font remarquer par un système d'administration qui s'exerce de la manière la plus injuste et la plus tyrannique.

A peine arrivés dans leur province respective, les nouveaux gouverneurs perçoivent : 1° le montant du trimestre dont ils sont imposés; 2° les sommes qu'ils ont versées au trésor pour prix de leur commandement; 3° celles encore qui, selon l'usage établi, sont destinées à l'accroissement de leur fortune; 4° enfin celles, et ce ne sont pas les moins élevées, qu'ils mettent en réserve pour sauver leur tête, comme on va le voir, alors que le divan les destitue et les rappelle à la capitale. Jamais la voix de la pitié ne parvient jusqu'à leur cœur; elle n'éveille point un sentiment d'humanité dans leur âme, noyée par l'adulation et le faste des grandeurs; ils sont insensibles aux cris déchirants de ceux qu'ils oppriment.

Ces chefs de province reçoivent des sous-gouverneurs placés sous leurs ordres immédiats les sommes ainsi calculées au point de vue de leur avidité insatiable. Puis les sous-gouverneurs imposent à leur tour les agas [2] des villages, d'abord pour la part remise au chef de la province, et ensuite pour celle qu'ils veulent s'approprier

[1] Titre de noblesse.
[2] Seigneur remplissant les fonctions de maire.

Revue de l'Orient 1853

eux-mêmes. On peut croire que ces agas ou maires de villages ont un soin extrême de leurs intérêts privés. A ces prélèvements il faut encore en ajouter une foule d'autres que les administrés sont obligés de payer et que la rapacité des agents oublie toujours de mettre en balance dans les recouvrements généraux.

Ainsi, le voyageur qui, moyennant une légère rétribution, a obtenu un firman ou ordre, se fait délivrer, et au besoin par force, tous les objets inscrits dans chaque gîte par ordre de l'aga du village. On apporte à son domicile le nombre exigé de poulets, d'œufs, etc., etc., les quantités d'orge, de paille et quelquefois même une somme d'argent; cette dernière faveur est accordée aux principaux dignitaires, et quand arrive le paiement des impôts, il est rare que le gouverneur consente à reconnaître ces dépenses faites par ses ordres. Mieux que cela, si quelque malheureux villageois vient demander une diminution d'impôt, elle lui est refusée sans pitié, et s'il ne paie pas immédiatement, il est mis sous le bâton jusqu'à ce qu'un autre homme de son village, moins malheureux que lui, vienne à son secours.

Telle est la conduite des gouverneurs et des chefs sous leurs ordres. Quel résultat attendre d'une semblable administration? Quelles espérances de bien peut-on fonder pour l'avenir lorsque la base première de la force d'un royaume, une sage administration, n'existe pas et qu'on ne fait rien pour l'obtenir. Chaque malheureux maudit ceux que les destinées ont placés au-dessus de lui? Aussi voit-on souvent à l'annonce du passage d'une troupe les habitants des villages s'enfuir avec tout ce qu'ils possèdent pour éviter un pillage imminent et n'y rentrer qu'après le départ des soldats.

Cette existence, finissant par devenir intolérable à quelques-uns, on les a vus maudire une terre si ingrate et aller chercher l'indépendance au milieu des tribus insoumises dont ils augmentent ainsi la force. D'autres fois

ils se joignent aux loutils [1] qui désolent les plaines d'Ispahan, et vivent des produits de la rapine et du meurtre. Ces hommes, qui se fussent ralliés sous l'étendard du schah au moindre signal, et ne se sont jetés que par force dans la vie des hordes vagabondes, finissent souvent par expier leurs crimes au pied du drapeau rouge des bourreaux. Telles sont les fâcheuses conséquences des fautes des gouvernants.

La plupart de ces injustices sont ignorées du schah et de son visir. Il arrive quelquefois qu'un homme plus hardi que les autres cherche à leur être présenté pour déposer une plainte; mais alors il éprouve des difficultés insurmontables pour cette présentation, car les principaux de la cour qui sont sans cesse auprès du schah étant tous indistinctement coupables ou disposés à le devenir à la première occasion, se refusent à laisser déposer une plainte; ce serait manquer à ce qu'ils appellent entre eux *se rendre de légers services d'amis.* Si le plaignant est fortement appuyé ou en relation avec une femme qui ait accès au harem du schah, alors toute difficulté s'aplanit et la plainte est écoutée. Le schah ordonne une enquête pour laquelle il appelle un examen consciencieux des faits et des sommes imposées. Mais, hélas! l'accusé est reconnu le plus souvent innocent et renvoyé à son gouvernement. Alors malheur à celui qui osa déposer la plainte. Traqué comme une bête fauve par ordre des autorités, il vient souvent expier sa témérité sous le bâton. Un tel résultat est peu encourageant pour les autres; aussi les réclamations sont-elles très-rares et préfère-t-on se résigner en silence à toutes les criantes injustices des chefs.

Avec une telle administration, le trésor royal a souvent à sa disposition des sommes considérables; mais, comme celles-ci sont dissipées sans ordre au caprice de

[1] Brigands qu'on dit descendre de Loth.

quelques ambitieux, il arrive que peu de temps après les recouvrements, le trésor est obéré. Quoique tout doive fléchir sous la volonté du grand visir, on se trouve fort embarrassé lorsqu'il s'agit de payer un travail urgent ou une dette trop criarde. Dans ces circonstances, le schah a toujours à sa disposition une foule d'expédients. Il se fait, par exemple, apporter une pomme ou une pastèque. Après que sa main impériale les a coupées en tranches, il les place sur un riche plateau et ordonne à un de ses pichquemets [1] d'en remettre une tranche à un tel seigneur, une autre à un tel autre. L'insigne honneur dont ils sont les objets se répand bientôt dans toute la ville; leurs amis et les hauts dignitaires se hâtent de les féliciter. Mais, hélas! ces faveurs sont bien chèrement payées; car s'ils veulent ne pas encourir une disgrâce, ils doivent se hâter d'envoyer à Sa Majesté, selon leur fortune, 500, 1,000 ou 1,500 tomans [2]. J'ai vu plusieurs fois le schah, pour obtenir ce résultat pendant une promenade ou une chasse, s'arrêter, demander son fusil, tuer un oiseau et en faire présent à un des nombreux seigneurs qui l'accompagnaient.

D'autres fois, lorsqu'un chef de province a usé librement pendant un certain temps du pouvoir indéfini qui lui est accordé dans son gouvernement, il en est rappelé, soit par suite d'une plainte, soit pour un autre motif, que le schah n'est jamais embarrassé d'inventer. Arrivé à la cour, on examine scrupuleusement ses comptes, qui, presque toujours, sont justes d'après les documents fournis; mais comme le but que se propose le schah ne serait pas ainsi rempli, les vérificateurs que le chef du royaume a choisis déclarent des exactions dont le chiffre s'élève à 100, 150 ou 200,000 fr., selon l'importance du gouvernement. Le moindre retard dans la remise de

[1] Officier de la chambre du schah.

[2] Le toman vaut 12 fr. 50 c.

cette somme emporte la peine des coups de bâton, et si celle-ci est insuffisante, on a recours au supplice capital; dès lors tous les biens sont confisqués.

La menace seulement produit presque toujours son effet et suffit pour faire rentrer les sommes réclamées par le schah; et, bien qu'au premier abord ce procédé paraisse une juste représaille des exactions commises par les gouverneurs dans leurs provinces, elle n'en est pas moins coupable chez le chef de l'Etat, car tout en réprimant et en blâmant ainsi la conduite de ses gouverneurs, il ne détruit point ce cancer de la misère qui ronge sans cesse ses sujets; il l'envenime au contraire par des mesures qui forcent les chefs de province à agir comme ils le font pour conserver leur tête. Supposez un gouverneur intègre dans ses fonctions (ce qui n'arrive jamais), une fois rappelé à la capitale, il serait mis à contribution comme ses collègues, et son impossibilité de payer lui vaudrait la mort.

Ces odieux abus de la partie administrative tendent essentiellement à la ruine du pays. Il est vrai qu'habitués depuis longtemps à ce régime, les Persans ont peine à en comprendre les vices et les inconvénients; mais si, après leur avoir fait parcourir ces immenses solitudes qui couvrent la Perse, on leur demandait où sont leurs champs, leurs produits agricoles, peut-être alors ils comprendraient où les conduit chaque jour l'administration de leurs principaux dignitaires.

J. Pichon,
Officier au 1er régiment de la légion étrangère.

